

# Règlement du « Prix Franco-Chinois de journalisme »

## ARTICLE 1

### Noms et organisation du concours

L'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille organise un concours intitulé :

« Prix Franco-Chinois de journalisme »

Ce concours est organisé en partenariat avec l'Université de Communication de Chine (CUC Pékin).

## ARTICLE 2

### Bénéficiaires du concours

Ce concours est ouvert à :

- Tous les étudiants français des 14 écoles reconnues par la Commission Nationale Paritaire de l'Emploi des Journalistes (CNPEJ).  
Ces 14 établissements sont : le CELSA Paris, le CUEJ Strasbourg, l'EJCM Marseille, l'EJDG Grenoble, l'IFP Paris, l'IJBA Bordeaux, l'IUT de Lannion, l'IUT de Tours et l'IUT Nice Côte d'Azur, le CFJ Paris, l'EJT Toulouse, l'ESJ Lille, l'IPJ Paris et l'Ecole de journalisme de Sciences Po Paris.
- Aux étudiants des universités chinoises, dont l'Université de Communication de Chine, L'université Renmin, l'Université Tsinghua, l'Université du Fudan, l'Université du Wuhan, l'Université du Jinan, l'Université du Sichuan, l'Université de Hebei.
- Les candidatures individuelles ou collectives sont possibles.

## ARTICLE 3

### Publicité du concours

Ce concours est annoncé par courrier de l'ESJ Lille à chacune des 14 écoles concernées. Il est également consultable sur le site de l'ESJ Lille.

Il sera également annoncé par courrier par l'Université de communication de Chine aux universités cités précédemment. Il sera également annoncé sur le site internet de la CUC.

## ARTICLE 4

### Principe du concours

- Le concours consiste à proposer un synopsis de projet de reportage multimédia en Chine pour les étudiants français et en France pour les étudiants chinois.
- Tous les thèmes de reportages sont possibles. Le jury valorisera les propositions qui mettront en avant les liens franco-chinois et qui seront susceptibles d'intéresser le public des deux pays.

## Article 5

### Calendrier du concours

- Les dossiers de candidature français devront être envoyés par voie postale avant le 1<sup>er</sup> mars 2015, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : « Prix Franco-Chinois de journalisme » ESJ Lille, 50 rue Gauthier-de-Châtillon, 59046 Lille cedex.
- Les dossiers de candidature chinois devront être envoyés par voie postale avant le 31 janvier 2015 à l'adresse suivante : TV School, Communication University of China, Dongfuzhuang East St, Chaoyang Dist. Beijing, China
- Le résultat sera annoncé par le jury en mars 2015.

Le reportage devra être livré au plus tard fin décembre 2015.

-

## Article 6

### Diffusion du reportage

Le jury contactera les médias susceptibles de diffuser le reportage des lauréats dans leur pays respectif.

Pour l'édition 2014-2015, le sujet du vainqueur français du prix sera diffusé sur le site internet de France Télévision.

## **Article 7**

### **Fiche technique des dossiers de candidature**

Chaque dossier doit être composé :

- Un CV du ou des candidats.
- Une lettre de motivation expliquant d'une part l'attrait de participer au concours et d'autre part le choix du thème avec l'angle choisi pour le traiter.
- Un synopsis en français et en anglais détaillé du projet de reportage avec une note d'intention et de faisabilité. (une page maximum)
- La liste des interlocuteurs identifiés et/ou contactés sur le terrain.
- Un travail documentaire crédible pour attester du sérieux de la préparation du projet.
- Un budget de reportage réaliste détaillant la façon dont le montant du prix sera utilisé incluant éventuellement la provenance des ressources financières complémentaires si le budget dépasse le montant du prix.
- Tous éléments utiles pour permettre au jury de mesurer la valeur du projet de reportage proposé.
- D'un certificat de scolarité ou d'une carte d'étudiant de l'une des 14 écoles de journalisme françaises reconnues
- Tout dossier non complet ne sera pas présenté devant le jury.

## **ARTICLE 8**

### **Prix**

- Les lauréats se verront attribuer quatre prix de 3 500 Euros pour réaliser leur reportage. Deux prix seront attribués aux meilleurs projets de reportage proposés par les étudiants chinois et deux prix seront attribués aux meilleurs projets de reportage proposés par les étudiants français.
- Une avance de 2000 Euros sera versée aux lauréats français et chinois après l'attribution du prix. Cette avance leur permettra de réaliser leurs reportages respectifs. Le solde sera versé à la livraison des reportages par les étudiants.
- 

## **ARTICLE 9**

### **Conditions de modifications du règlement du concours**

Les organisateurs du concours se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent, notamment en cas de force majeure, sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait.

## **ARTICLE 10**

### **Composition du jury**

Le jury est composé de six personnes

### **Article 10a :**

Jury national : chaque jury national est composé de trois personnes. Il est chargé de présélectionner trois dossiers parmi l'ensemble des candidatures.

Pour le jury français, les représentants sont :

- Le président de la conférence des écoles de journalisme françaises ou son représentant
- Le directeur de l'ESJ-Lille ou son représentant

- Un représentant français des médias diffuseurs du prix franco-chinois du journalisme. Pour l'édition 2014-2015, il s'agira du rédacteur en chef de Francetv.info ou son représentant

Pour le jury chinois :

- HU Zhenrong Director, JMC Advisory Board under the Ministry of Education, Vice-Chancellor of CUC ;
- Gao Xiaohong, Dean, Faculty of Journalism and Communication, CUC
- Sun Zengtian Senior Director, CCTV, Ph.D. supervisor

## **Article 10b**

Le jury final est composé des six membres des deux jurys nationaux

## **ARTICLE 11**

### **Cession des droits**

En participant au concours, les lauréats cèdent à titre gracieux, aux organisateurs à titre exclusif l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs à leur reportage.

## **ARTICLE 12**

### **Publicité des résultats du « Prix Franco-Chinois de journalisme »**

En participant au concours, les candidats reconnaissent expressément et acceptent que leurs noms, prénoms, et villes de résidences, ainsi que les photos prises lors de la remise des prix puissent être reproduits et publiés par les sociétés organisatrices du concours, pendant cinq ans, à titre gracieux, sur quelque support que ce soit, notamment à la télévision, à la radio, dans la presse et sur les sites Internet des sociétés organisatrices, dans le monde entier exclusivement dans le cadre d'actions publi-promotionnelles et/ou d'informations du public concernant le présent concours ou d'autres concours similaires organisés par l'une ou l'autre des sociétés organisatrices.

## **ARTICLE 13**

### **Contentieux**

La participation au présent concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.